



EN MARGE DES GRANDS: LE FOOTBALL EN BELGIQUE ET EN SUISSE

Thomas Busset, Bertrand Fincoeur
et Roger Besson (éds)



CENTRE
INTERNATIONAL
D'ÉTUDE DU SPORT

Thomas Busset, Bertrand Fincoeur et Roger Besson (éds)

En marge des grands: le football en Belgique et en Suisse

Cet ouvrage regroupe une dizaine de contributions qui, pour la plupart, ont été présentées lors d'un colloque qui s'est tenu en février 2017 à l'Université de Neuchâtel. Dans un contexte dans lequel l'emprise économique et sportive des grands championnats nationaux européens ne cesse de s'étendre, les «petits» pays, dont les équipes ont de plus en plus de peine à s'illustrer sur la scène continentale, semblent relégués au rang de faire-valoir. Le monde scientifique reproduit ce déséquilibre en focalisant ses recherches sur les acteurs dominants. Consacrer un colloque et un ouvrage aux footbals belge et suisse traduit la volonté de rompre avec ces approches. Du reste, les deux pays ont joué un rôle éminent dans l'histoire du football européen, et ce, tant au niveau sportif qu'institutionnel. Bien que marginalisés, les championnats belge et suisse attirent chaque week-end des dizaines de milliers de spectateurs dans les stades. A ce titre, ils sont confrontés à de nombreux enjeux quant à leur organisation, au mode de gestion des supporters ou à la lutte contre le racisme et la discrimination, autant d'éléments qui peuvent amener un regard nouveau à la recherche consacrée au football.

Thomas Busset, historien, est collaborateur scientifique au Centre International d'Étude du Sport de l'Université de Neuchâtel.

Bertrand Fincoeur, criminologue, est chercheur senior et chargé de cours à l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne.

Roger Besson, géographe, travaille comme collaborateur scientifique au Centre International d'Étude du Sport au sein de l'Observatoire du football CIES.

ISBN 978-3-0343-3686-4



9 783034 336864

www.peterlang.com

Wernle, A., 1955: «Le Championnat du monde et ses œuvres durables», In *Championnat du Monde de Football 1954*, Olten: Ed. Otto Walter, 139-143.

Zambaz, J., 1998: *Histoire du football en Valais (1880-1970). Aspects sociaux, économiques et politiques*, Mémoire de licence, Université de Fribourg.

Zambaz, J., 2002: «Naissance et croissance du football en Valais (1880-1945)», *Annales valaisannes*, 177: 117-153.

Le retour du professionnalisme dans le football suisse d'élite (1947-1988)

Jérôme BERTHOUD, Grégory QUIN et Philippe VONNARD

Nous n'allons pas vers le professionnalisme intégral à Neuchâtel Xamax [...]. Le régime semi-professionnel convient mieux à notre mode de vie. Il est très important que les joueurs se lèvent le matin et qu'ils se meublent l'esprit par une activité professionnelle¹.

Prononcés par Gilbert Facchinetti, le président de Neuchâtel Xamax, dans le cadre d'une interview donnée en septembre 1985 à l'hebdomadaire *La Semaine sportive*, ces mots soulignent les ambiguïtés de la professionnalisation du football en Suisse². Ils interviennent, en effet, alors que le football suisse effectue sa mue vers un professionnalisme intégral et que la question est controversée au sein des instances du football. En outre, ils témoignent de la difficulté à faire accepter le métier de footballeur dans la société civile. Ce constat est renforcé par le fait que Neuchâtel Xamax occupe alors une place de choix sur la scène footballistique helvétique et que ses dirigeants rêvent d'exploits sur la scène européenne (le club était parvenu en quart de finale de la Coupe UEFA 1981-1982). Du reste, Xamax vient d'engager l'Allemand Uli Stielike – membre de l'équipe finaliste de la Coupe du monde 1982 –, qui évolue alors au Real Madrid, et de déboursier une somme record pour s'attacher les services de l'international suisse Heinz Hermann.

En Suisse, l'acceptation du professionnalisme dans le football est un processus rendu complexe par la structure même du système sportif, où l'amateurisme reste longtemps un statut défendu par les dirigeants, et par l'existence de représentations très stables sur la valeur «travail». A l'instar de nombreux pays européens, la Suisse introduit le professionnalisme dans

1 «Le président à cœur ouvert. Gilbert Fachinetti», *La Semaine sportive*, le 27 septembre 1985.

2 En préambule, nous souhaitons remercier Monique Schneider pour sa relecture attentive et ses conseils dans l'écriture.

l'entre-deux-guerres, mais malgré la création d'une ligue nationale – et donc d'un championnat regroupant des clubs de l'ensemble du pays – les dirigeants de l'Association suisse de football et d'athlétisme (ASFA) vont revenir en arrière en 1941 en abrogeant le règlement des joueurs professionnels. Il faudra attendre les années 1960 pour que la question soit remise sur le tapis. Finalement, le retour à une pratique professionnelle va s'opérer, dans les règlements et dans les faits, au cours des deux décennies suivantes.

Dans le sillage d'études sur la professionnalisation des joueurs dans différents pays (Wahl et Lanfranchi 1995; Taylor 2005; Schotté 2016¹), des entraîneurs (Grün 2010) ou sur les acteurs du marché des transferts (Frenkiel 2014; Schotté 2016²), la mise en place du professionnalisme dans le football suisse a fait l'objet de quelques travaux pour la période de l'entre-deux-guerres (Koller 2002; Vonnard et Quin 2012; Brändle et Koller 2014). Par contre, aucune étude n'a encore été spécifiquement consacrée à la période qui court des années 1950 aux années 1980. Quelques informations peuvent néanmoins être glanées dans le livre commémoratif de la *Swiss Football League*³ (Guggisberg 2009) ainsi que dans une récente synthèse sur le football suisse d'élite (Berthoud, Quin et Vonnard 2016). Dans la présente contribution, nous proposons donc de combler une lacune en analysant le processus qui conduit au retour du professionnalisme dans le football d'élite en Suisse. Il s'agit de nous interroger sur les raisons qui expliquent ce renouveau ainsi que sur les buts poursuivis par les acteurs concernés (dirigeants des instances footballistiques, dirigeants des grands clubs voire journalistes). Dès lors, cette étude vise aussi à stimuler des travaux sur la perception du football dans la société suisse et, en particulier, sur le «métier de footballeur». Au-delà, il s'agit aussi d'aider à comprendre la difficulté de l'établissement d'une pratique professionnelle dans le sport en Suisse.

La période étudiée ici va de 1947, année du retour à l'amateurisme intégral, à 1988, année où le football suisse entre dans une nouvelle ère marquée par l'acceptation du professionnalisme et une commercialisation accrue du jeu. Le propos est construit à partir d'une collecte de documents dans les archives de l'Association suisse de football (ASF) et de la Swiss Football League (rapports annuels, procès-verbaux de l'assemblée des délégués, procès-verbaux du comité central, statuts et règlements du jeu,

3 La ligue nationale a opté pour cet anglicisme au début des années 2000, dans le sillage de la création de *Swiss Olympics* et de la transformation de nombreuses dénominations de fédérations nationales (*Swiss Athletics*, *Swiss Swimming*, etc.).

rapports divers). Ces sources institutionnelles ont été complétées par une lecture extensive de *La Semaine sportive*, principal journal sportif romand de l'époque, et de quelques articles publiés dans la presse généraliste (consultée pour des moments précis du processus qui conduit à l'adoption du professionnalisme) ainsi que par le visionnage de plusieurs émissions et documentaires de la Télévision Suisse Romande (TSR) consacrés aux acteurs du football suisse. Enfin, notre contribution s'appuie sur deux longs entretiens réalisés avec des acteurs majeurs du football suisse des quarante dernières années: Maître Freddy Rumo⁴ et Edmond Isoz⁵.

La première partie de l'article porte sur le rétablissement de l'amateurisme intégral au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et décrit les raisons qui amènent les protagonistes du football suisse à relancer le débat sur le professionnalisme au début des années 1960. La deuxième partie décrit les ambiguïtés du semi-professionnalisme dans les décennies 1960 et 1970 et la remise en question du mode de fonctionnement en place. Nous évoquerons ensuite l'affaire Perroud, un démêlé judiciaire qui va créer les conditions permettant un retour au professionnalisme. Enfin, nous soulignerons les enjeux et les problèmes qui sous-tendent cette nouvelle phase du football en Suisse.

Un retour au semi-professionnalisme (1947-1961)

A la suite de cas avérés d'«amateurisme marron»⁶ durant les années 1920, les autorités du football suisse acceptent de légaliser la pratique professionnelle en 1933. Cependant, dès la fin de la décennie, les forces conservatrices du football helvétique, un temps dépassées par une frange plus progressiste favorable à l'établissement d'une pratique professionnelle,

4 Freddy Rumo dirige le FC La Chaux-de-Fonds dans les années 1970, puis accède à la présidence de Ligue nationale de 1979 à 1989 avant d'occuper la fonction de président de l'ASF de 1989 à 1993.

5 Edmond Isoz a joué au FC Sion et au Servette de Genève durant les années 1970-1980. Il est ensuite directeur de la Ligue nationale (1993-2003), puis directeur (2003-2006) et senior Manager de la Swiss Football League (SFL) (2006-2015).

6 L'amateurisme marron est une pratique qui consiste à rémunérer des joueurs, en espèce ou en nature, alors que cette pratique est interdite (Faure et Suaud 1994, Darbon 2007).

décident de faire marche arrière (Vonnard et Quin 2012). En 1947, une majorité de délégués présents au congrès de l'ASFA, qui se tient à Fribourg, renonce à autoriser une vraie rémunération pour l'activité footballistique et prend même de nouvelles mesures qui confortent cette situation. Les congressistes décident notamment de mettre une entrave aux transferts des joueurs. En effet, dans le cadre de la modification du règlement de jeu, les délégués précisent que le jeu sera amateur et que «dans le cadre de cet amateurisme, [il] ne sera accessible que pour les joueurs licenciés»⁷. En outre, ils décident d'interdire toutes implications financières entre les clubs ou entre clubs et joueurs.

Ces mesures correspondent aux visions qui prédominent parmi les dirigeants sportifs suisses, à savoir que le football ne peut être considéré comme un emploi. Dès lors, il est nécessaire que le joueur exerce une activité rémunérée à côté du jeu et qu'il dispose idéalement d'une formation professionnelle pour préparer sa reconversion.

Malgré ces décisions, la situation est teintée d'ambiguïté et l'amateurisme marron ne disparaît jamais complètement. Il semble en effet que des joueurs continuent à recevoir des sommes d'argent pour exercer dans les plus grands clubs du pays (Beer 2009). Par ailleurs, l'Europe footballistique des années 1950 connaît une nouvelle étape dans la professionnalisation du jeu d'élite (Bancel, Quin et Vonnard 2016), qui voit les salaires des joueurs augmenter en Italie, en Espagne et en France. Dans ce dernier pays, le pécule amassé durant la carrière footballistique permet d'ouvrir un bar-tabac ou un restaurant, voire de se lancer dans des affaires commerciales (Wahl et Lanfranchi 1995). Dans ces pays, le métier de footballeur commence à être considéré comme légitime (Taylor 2002). Ainsi, les jeunes générations, en particulier celles issues des classes populaires, le perçoivent de plus en plus comme un débouché permettant une rapide ascension sociale. Le cas de Raymond Kopa est à ce titre exemplaire. Né dans le Pas-de-Calais, le futur Ballon d'Or travaille à la mine jusqu'à l'âge de seize ans avant d'opter pour le football professionnel. Il évolue d'abord en deuxième division, à Angers, avant de rejoindre le Stade de Reims, équipe qui le fait connaître sur la scène européenne – Reims est alors une équipe de pointe du football français – et grâce à laquelle il devient, à partir de la deuxième partie des années 1950, une des stars du Real Madrid et de l'équipe de France (Wahl 2006). Par ailleurs, la situation ne bouge pas

7 Archives de l'ASFA, Assemblée des délégués, Procès-verbal de la division de football de l'assemblée des délégués de 1947, le 26 juillet 1947, p. 19.

uniquement dans les pays de pointe. En effet, des associations jusque-là opposées au professionnalisme, comme celle des Pays-Bas, font évoluer leur législation en autorisant désormais la rémunération des joueurs.

Le football suisse n'est pas hermétique à ce contexte international. En effet, des voix se font entendre parmi les dirigeants pour autoriser le professionnalisme dans les clubs d'élite ou, plus modestement, permettre aux joueurs de recevoir officiellement une rémunération. La fin des années 1950 voit d'ailleurs quelques bons joueurs s'expatrier, à l'image de Norbert Eschmann (Olympique de Marseille, puis Stade Français) ou de Roger Vonlanthen (Inter de Milan). Dans le même temps, ces années sont aussi celles de l'essor d'une nouvelle légitimité sociale et politique du sport⁸ et celles des premières tentatives de modernisation du système sportif suisse (Quin 2015; Tonnerre et Quin 2018). Cette situation est très visible à travers la structure du comité central de l'ASFA entre 1947 et 1954, dans lequel siègent, sous la présidence d'Ernst Thommen, directeur du Sport-Toto, le conseiller national Paul Häfelin, le conseiller aux Etats Josef Ackermann, ainsi qu'Albert Mayer, représentant suisse au Comité international olympique (CIO), et Hans Meyer en qualité de représentant des cercles athlétiques⁹. Si la perspective de l'organisation de la Coupe du monde de 1954 explique vraisemblablement cette composition singulière, force est de souligner ici l'entregent de Thommen, qui est en passe d'accéder au comité exécutif de la FIFA et qui s'attelle alors à renforcer les structures du système sportif suisse (Homburg 2007).

Par ailleurs, dans les débats alimentés par la presse sportive suisse, un argument de poids consiste à souligner les faiblesses de l'équipe nationale, selon une rhétorique connue depuis l'entre-deux-guerres (Quin et Vonnard 2015). Aux Pays-Bas, c'est en partie cette raison qui a fait changer d'avis les autorités du football sur la question du professionnalisme. En Suisse, ces arguments sont assez faciles à mobiliser car l'équipe nationale est à la peine: après une participation à la Coupe du monde de 1950 suivie par de belles performances lors de la Coupe du monde de 1954, elle ne parvient

8 A ce titre, il est intéressant de noter les participations «croisées» des membres des comités de l'ASF avec les différents organes de la Société du Sport-Toto, dont l'influence est alors croissante dans le système sportif helvétique.

9 ASF, Assemblée des délégués, Procès-verbal décisionnel de la division de football de l'assemblée des délégués de 1947, le 26 juillet 1947, p. 45 et suivantes.

pas à se qualifier pour celle de 1958 et sa participation au tour final de l'édition de 1962 est laborieuse.

En outre, les résultats des clubs helvétiques sur la scène européenne – alors en plein essor avec la mise en place des premières compétitions européennes, à savoir la Coupe des clubs champions et la Coupe des villes de foires (Vonnard 2012) – sont très modestes. Hormis l'équipe des Young Boys, qui atteint les demi-finales de la Coupe des clubs champions européens lors de la saison 1958/1959, les formations suisses peinent à rivaliser avec leurs homologues étrangères. De plus, au début des années 1960, plusieurs tournois estivaux, comme la Coupe des Alpes et la Coupe Internationale (parfois appelée Coupe Intertoto ou Rappan Cup), s'ajoutent dans le calendrier footballistique. Pour les formations helvétiques, participer à ces tournois est une aubaine, ne serait-ce que pour obtenir des recettes supplémentaires. Cependant, pour y parvenir, il est nécessaire de disposer d'un groupe étoffé de joueurs performants et solidement entraînés. A la vue des résultats peu probants lors de ces tournois, mais aussi des difficultés pour les joueurs en termes de récupération (ils n'ont pas de pause durant la période estivale), des voix s'élèvent parmi les dirigeants des plus grands clubs et dans la presse, qui remettent en question la participation suisse à ces compétitions.

Ainsi, au regard de ce contexte, un nouveau débat sur le professionnalisme et le marché des transferts est engagé en vue d'adapter les structures nationales aux développements du football européen. Cette volonté de revoir les règles est surtout portée par les dirigeants des grandes formations, en particulier Grasshopper, Servette et Young Boys. Selon les promoteurs du retour à une pratique rémunérée, les petits clubs ne seraient pas perdants car, en se concentrant sur la formation des futurs talents, ils pourraient percevoir de l'argent de la part des grands en cas de transferts de leurs meilleurs éléments. A la fin des années 1950, un consensus s'ébauche donc au sein de la Ligue nationale autour de l'idée d'une réforme en profondeur du statut du footballeur.

Les ambiguïtés du semi-professionnalisme suisse (1961-1974)

En 1958, une première étape dans la restructuration du football helvétique est franchie avec la dissolution de l'ASFA, l'athlétisme et le football constituant dès lors deux fédérations distinctes¹⁰. Cette réorganisation permet de simplifier de possibles transformations des structures, car elle met fin à la gouvernance duale entre un comité central et un comité de football. Deux ans plus tard, l'ASF prend place dans la toute nouvelle Maison du sport, à Berne, siège plus conforme au travail toujours plus conséquent auquel le secrétariat doit faire face. Suivant cette dynamique réformatrice, l'assemblée générale de l'ASF prend, en 1961, deux décisions cruciales.

Premièrement, les délégués abolissent la commission de contrôle des transferts. Désormais, les clubs pourront effectuer le nombre de transferts souhaités, et non plus seulement deux comme cela était le cas depuis 1947. Cette décision favorise la création d'un marché des joueurs. Cependant, le footballeur reste lié à son club. En effet, selon le règlement de la Ligue nationale, il ne peut obtenir sa libération qu'avec l'accord de sa direction: «Pour le transfert d'un club contingenté, la lettre de sortie écrite de l'ancien club est indispensable (par signature sur la demande de transfert ou par lettre séparée)»¹¹.

Deuxièmement, les délégués entament une nouvelle discussion sur le professionnalisme. A cet effet, ils s'accordent pour revoir le statut des joueurs. Deux catégories sont créées: joueur amateur et joueur semi-professionnel. Pour ces derniers, une distinction est également faite entre, d'une part, le «groupe des licenciés I», dont les primes sont limitées à 3'000 francs¹² par saison (environ 12'000 francs actuels) pour la Ligue nationale A et à 2'000 francs (environ 8'000 francs actuels) pour la Ligue nationale B et, d'autre part, le «groupe des licenciés II», qui n'est soumis à aucune restriction¹³. De fait, les joueurs qui appartiennent à cette dernière catégorie peuvent être considérés comme des professionnels et

10 ASF, Assemblée des délégués, Procès-verbal décisionnel de l'assemblée des délégués de 1959, le 25 janvier 1959, p. 1.

11 ASF, Règlements de jeu de l'ASF, version de 1973, Article 66 (2) «Transfert de joueurs contingentés».

12 Les montants sont indiqués en francs suisses.

13 ASF, Rapports annuels de l'ASF, rapport annuel pour la saison 1960/61, pp. 20-21.

être rémunérés de manière illimitée «sans froisser personne... ni soulever d'objection»¹⁴. Les propos quelque peu sarcastiques du journaliste Emile Birnbaum montrent bien que les décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ASF entérinent implicitement l'existence d'un régime professionnel dans le football helvétique.

Si le mot professionnel n'est pas formellement adopté, c'est en raison de l'opposition de «principe» d'une majorité des dirigeants des ligues inférieures et de la Première ligue, qui composent, avec la Ligue nationale, les organes de l'ASF. Dans ces milieux, on estime en effet que les footballeurs doivent toujours disposer d'une formation qui leur permette de travailler à côté du football et facilite leur reconversion à la fin de leur carrière. Cette opinion est d'ailleurs partagée par une partie des joueurs eux-mêmes, qui ont intériorisé le fait que le football ne peut offrir qu'un revenu accessoire.

Comment saisir cette attitude? Tout d'abord, il faut souligner qu'en raison de la taille réduite du marché du football suisse, les salaires des footballeurs varient fortement d'un club à l'autre. En outre, leur carrière est relativement courte et les blessures ne sont pas prises en charge par la nouvelle Assurance Invalidité (AI), créée en 1962. Enfin, l'idée d'une carrière à l'étranger semble encore difficile à concevoir, d'autant plus que les législations n'offrent que peu de place aux joueurs étrangers (Poli 2004) et limitent ainsi l'accès aux meilleurs championnats. En 1963, une émission de la TSR se penche sur la question du professionnalisme dans le football suisse en donnant la parole à plusieurs joueurs¹⁵. Dans ce cadre, l'international Raymond Maffiolo, par exemple, affirme ne pas être tenté par le football professionnel, qui n'assurerait une situation financière enviable qu'aux joueurs évoluant dans les grands clubs européens. Autre signe de ces réticences, le buteur du FC La Chaux-de-Fonds et titulaire de l'équipe nationale, Philippe Pottier, hésite longuement avant d'accepter une offre du Stade Français pour passer professionnel. D'ailleurs, son adaptation est délicate comme le montre l'émission de la TSR. Outre les difficultés sociales auxquelles doit faire face le footballeur (isolement, manque de repère dans la vie de tous les jours), il doit apprendre à surmonter les contraintes du professionnalisme, en particulier la gestion de la fatigue

14 «Imparfait et le plus que parfait... La Ligue nationale a obtenu satisfaction mais à terme», *La Semaine sportive*, 26 janvier 1961

15 Archives de la TSR, Émission *Sport*, «Football amateur ou pro?», le 11 décembre 1963, disponible en ligne: <https://www.rts.ch/archives> (dernière consultation: 31 mai 2018).

et du temps libre. A la même période, Gilbert Fachinetti préfère prendre la tête de l'entreprise de construction familiale plutôt que d'accepter une offre du Genoa (Durous 2007), une équipe de milieu de classement du championnat italien.

Durant plus de quinze années, les dispositions réglementaires prises en 1961 ne vont pas connaître de véritables changements. Cependant, les autorités du football suisse vont de plus en plus être poussées à autoriser le professionnalisme dit intégral. Plusieurs éléments contextuels expliquent ces pressions.

Premièrement, les résultats du football suisse se dégradent sur la scène internationale. Qualifiée pour la Coupe du monde de 1966, l'équipe nationale essuie trois revers cinglants lors de la phase de groupe. Malgré quelques résultats probants au début des années 1970 sous la houlette du sélectionneur Louis Maurer, elle n'arrive plus à se qualifier pour les tours finaux de la Coupe du monde et ne participe jamais, dans la période sous revue, à celui du Championnat d'Europe des nations lancé en 1960. De même, hormis quelques exceptions, les clubs suisses peinent à passer les deux premiers tours de qualification des compétitions européennes¹⁶. Ainsi, pour les dirigeants de nombreux clubs, appuyés en ce sens par des journalistes, la pratique professionnelle semble désormais un «mal nécessaire».

Deuxièmement, le développement du football européen remet en question le conservatisme des dirigeants de l'ASF. En France, les footballeurs – notamment sous l'impulsion d'anciens grands joueurs comme Just Fontaine et Raymond Kopa – ont remporté quelques importantes batailles juridiques vis-à-vis des institutions qui régissent leur activité. Les revendications du syndicat des joueurs, l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP), aboutissent en 1973 au contrat à temps, qui s'inscrit dans une Charte du football négociée avec les clubs professionnels (Faure et Suaud 1999). Ailleurs, des associations nationales qui avaient longtemps rejeté le professionnalisme finissent par le tolérer dès la première partie des années 1970. A ce titre, la Belgique fournit des arguments aux partisans du professionnalisme en Suisse. Dans un pays au bassin de population et à la situation économique comparables à la Suisse, la pratique professionnelle est acceptée en 1974. A la suite de cette décision, les grands clubs du pays (Royal Sporting Club d'Anderlecht, FC Bruges)

16 Au début des années 1970, les trois principales compétitions européennes sont la Coupe des clubs champions, la Coupe des vainqueurs de coupes et la Coupe UEFA.

réalisent plusieurs belles performances sur la scène européenne avant la fin de la décennie¹⁷.

Troisièmement, des voix s'élèvent contre l'hypocrisie grandissante qui règne dans le milieu footballistique helvétique. En effet, la Ligue nationale A est marquée par une forte rivalité qui oppose, du milieu des années 1960 au milieu des années 1970, le FC Zurich et le FC Bâle. Durant dix ans, ces deux formations monopolisent les titres de champion suisse. Seul le rival local du FC Zurich, Grasshopper, parvient, lors de la saison 1971-1972, à troubler leur domination. Dirigés par des présidents ambitieux, en particulier l'emblématique Edwin «Edi» Nägeli à Zurich, les deux clubs rassemblent les meilleurs éléments du pays. Sur les bords de la Limmat, l'équipe est construite autour de Jacob Kuhn, qui est épaulé par des joueurs talentueux comme Daniel Jeandupeux, René Botteron puis Pierre-Albert Chapuisat. A Bâle, l'équipe est basée autour d'une autre vedette du football suisse: Karl Odermatt. Cette concurrence pousse les deux clubs à innover dans le recrutement de joueurs. Vu qu'un seul étranger peut être aligné, il importe de s'assurer les services d'un joueur talentueux. À ce titre, en 1973, un cap est franchi par le FC Bâle avec l'engagement du Péruvien Teófilo Cubillas. Ce transfert fait sensation, autant pour sa somme (900'000 francs, soit plus de 2'100'000 francs actuels) que par le statut du joueur, qui a brillé avec sa sélection nationale lors de la Coupe du monde de 1970¹⁸. Si d'autres joueurs étrangers ont déjà rayonné dans des clubs helvétiques¹⁹, Cubillas incarne un tournant au regard du montant de son transfert et compte tenu de son statut de vedette internationale. Suivant cette voie, Grasshopper engage trois ans plus tard l'international allemand Gunther Netzer en provenance du Real Madrid. Cette rivalité entre le FC Bâle et le FC Zurich dynamise donc le système des transferts et pousse les clubs à davantage rémunérer les meilleurs joueurs. Or, pour masquer cette pratique qui rompt avec le semi-professionnalisme officiellement admis, plusieurs clubs tiennent une comptabilité double (Guggisberg 2009). Aussi, pour de nombreux observateurs, légaliser le professionnalisme per-

17 En outre, l'avenir de l'équipe nationale se profile comme prometteur avec un titre de Championne d'Europe des moins de 19 ans en 1977. La Belgique sera ensuite finaliste de l'Euro 1980 (et même quatrième de la Coupe du monde 1986).

18 «Cubillas pour Bâle: Est-ce vraiment le Pérou?», *La Semaine sportive*, 1^{er} mars 1973.

19 Citons le cas de Friedhelm Konietzka, alors vedette en Bundesliga, qui vient renforcer en 1967 le FC Winterthur, ou de Bernd Doerfel, ex-international allemand, qui joue alors au Servette.

mettrait de répondre pragmatiquement à la situation dans laquelle sont plongées les meilleures formations du pays.

Quatrièmement, un changement de mentalité s'observe chez les entraîneurs et les joueurs. Sous cet angle, la rivalité entre Bâle et Zurich pousse à davantage de professionnalisme de la part des joueurs. Ce sont en particulier les entraîneurs, Benthaus à Bâle et Konietzka à Zurich – qui ont connu le professionnalisme en tant que joueurs –, qui prônent davantage de rigueur, disposition à laquelle le joueur helvétique n'est pas encore habitué. Par exemple, un reportage de la TSR diffusé le 23 septembre 1974 évoque les difficultés de Pierre-Albert Chapuisat au sein du Paris FC. Certes, l'environnement footballistique du club (mauvais résultats sportifs, problèmes d'infrastructures) et l'isolement social ne sont pas propices à l'épanouissement de «Gabet», mais le documentaire relève également les problèmes d'adaptation aux exigences du statut de professionnel auxquelles doit faire face l'international suisse²⁰. L'entraîneur parisien, Louis Hon, insiste sur le fait que Chapuisat doit désormais penser et agir «comme un professionnel» afin de prendre la mesure de toutes ses capacités. Dans la deuxième partie des années 1970, des jeunes joueurs suisses, à l'image de Gérard Castella, n'hésiteront plus à envisager une carrière à l'étranger²¹.

C'est dans ce contexte de plus en plus favorable à la légalisation de la pratique du football professionnel que va éclater l'affaire Perroud, véritable déclencheur du retour à un professionnalisme intégral.

L'Affaire Perroud: un tournant en faveur du professionnalisme (1975-1978)?

Transféré à la fin des années 1960 du FC Sion au Servette de Genève, George Perroud participe à la victoire des grenats en Coupe de Suisse lors de la saison 1970-1971. Bien qu'il soit joueur de niveau international, son salaire mensuel est plafonné à 1'500 francs, auxquels s'ajoutent, il est

20 TSR, Emission *Sous la loupe*, «Gabet Chapuisat», le 23 septembre 1974, disponible en ligne: <https://www.rts.ch/archives> (dernière consultation: 31 mai 2018).

21 «Gérard Castella: les entraîneurs ne prennent pas assez de risques», *La Semaine sportive*, le 27 janvier 1977.

vrai, une prime à l'engagement (10'000 francs) ainsi que des primes de matchs. Ce revenu ne suffisant pas à couvrir ses besoins, il est contraint de travailler en parallèle, dans le domaine informatique, ce qui complique la pratique toujours plus exigeante du football d'élite. En raison d'une blessure récurrente qui amoindrit ses performances et d'un désaccord avec son entraîneur, il est progressivement relégué sur le banc des remplaçants et se retrouve même placé sur la liste des transferts à la fin de la saison 1972. Malgré quelques offres, Perroud ne trouve aucun club, la somme demandée par le «Servette» pour le libérer étant jugée trop élevée pour un joueur âgé de 31 an (Pasteur et Walashek 2013). Lié à un club dont l'entraîneur ne veut plus le faire jouer, Perroud saisit finalement les tribunaux afin de faire évoluer sa situation, cette démarche étant sans doute influencée par les revendications des footballeurs français, auxquelles nous avons fait allusion plus haut.

L'année 1973 marque le début d'une longue bataille judiciaire qui voit d'abord le joueur servettien être débouté par le Tribunal des Prudhommes de Genève pour sa demande de compensation auprès de son ancien employeur. Le joueur fait appel et, en décembre 1975, ce même Tribunal annule la décision initiale et condamne le club à verser au plaignant la somme de 29'000 francs, un montant qui permettrait à Perroud de payer les frais de justice mais ne couvrirait pas les préjudices subis²². Servette, non plus, ne se montre pas satisfait de la décision et fait appel à son tour. Face à cet imbroglio judiciaire, l'affaire remonte devant le Tribunal fédéral. En juin 1976, la plus haute instance de justice helvétique – qui statue pour la première fois sur un litige touchant au football – rend alors un arrêt qui va radicalement changer la face du football suisse. En effet, les juges décident que les dispositions des organes dirigeants du football suisse sont contraires à la libre circulation des travailleurs garantie par le Code des obligations (CO). Se référant à un article sur la prohibition de concurrence, l'arrêt stipule en effet que «la prohibition cesse si l'employeur résilie le contrat sans que le travailleur lui ait donné un motif justifié (art. 340c, al.

22 Au début de son action, Perroud avait d'ailleurs demandé un dédommagement de près de 96'000 francs au club genevois, soit l'équivalent de deux salaires annuels (36'000 francs), auxquels s'ajoutent les primes de match non perçues et le tort moral (60'000 francs). ASF, Procédures et documents juridiques 1950-2006, Procédure civile «Servette FC c/ Georges Perroud 1976», Arrêt du Tribunal du Prud'Homme de la République et Canton de Genève, 17 février 1976.

2)»²³. Le recours du Servette est donc rejeté et le club condamné à payer des dédommagements à son ancien joueur. Commentant ce verdict, *La Gazette de Lausanne* note:

Ce jugement favorable à Georges Perroud aura un impact sérieux dans les milieux du football: les dirigeants ont toujours agi à leur guise sans tenir compte (comme cela se fait dans d'autres activités professionnelles) de l'avis des joueurs, de la capacité de libre choix de leur avenir, au risque même, comme ce fut le cas avec Georges Perroud, de briser leur carrière²⁴.

Toujours selon ce journal, la cour de justice a estimé que le système de réglementation appliqué dans le football suisse était illégal, voire «immoral». Plus que le règlement d'un litige entre un joueur et un club, le dénouement de l'affaire Perroud marque un véritable tournant pour le statut du footballeur en Suisse. En d'autres termes, cette décision ouvre les portes du rétablissement du professionnalisme dans le milieu du ballon rond helvétique.

Tenant compte de ce jugement, durant les mois qui suivent, les autorités du football suisse revoient leur réglementation en matière de statut des joueurs. Ceux-ci ne seront dorénavant liés aux clubs plus que pour une durée limitée et pourront choisir librement leur employeur à l'échéance de leur contrat²⁵. Profitant de ce contexte, les promoteurs d'un professionnalisme intégral parviennent également à faire annuler les plafonds de salaires. Par conséquent, les joueurs peuvent désormais être officiellement rémunérés pour leur activité de footballeur. Signe de cette reconnaissance, un syndicat (la Fédération suisse de joueurs de football) est créé dans la foulée, grâce notamment à l'initiative des joueurs Lucio Bizzini et Marc Duvillard. Les effets de la nouvelle donne ne se font pas attendre: par exemple l'équipe du FC Zurich de la saison 1977-1978 est composée essentiellement de joueurs professionnels. De même, à Genève, une bonne partie des joueurs qui forment l'équipe du Servette qui remporte quatre

23 ASF, Procédures et documents juridiques 1950-2006, Procédure civile «Servette FC c/ Georges Perroud 1976», Arrêt du Tribunal fédéral suisse du 15 juin 1976, p.11.

24 «Le Tribunal fédéral s'est prononcé sur l'affaire Perroud. Recours du FC Servette rejeté», *La Gazette de Lausanne*, 16 juin 1976.

25 ASF, Règlements de jeu de l'ASF, version de 1977, Article 66 (2). Dans l'article 66 (2) du règlement de jeu de l'ASF de 1977, la lettre de sortie signée par l'ancien club est certes encore nécessaire pour les clubs amateurs mais n'est plus indispensable pour les clubs de ligue nationale.

trophées lors de la saison 1978-1979 (Championnat, Coupe de Suisse, Coupe de la Ligue et Coupe des Alpes) sont des professionnels.

A la fin de la décennie 1970, certes de manière encore modeste par rapport à ses voisins allemand, français et italien, le football suisse entre ainsi dans l'ère de ce que Daniel Hechter appelle, le «football-business» (1979)²⁶. En effet, les autorités du football d'élite acceptent la possibilité de placer de la publicité sur les maillots des joueurs. Si le football suisse entame alors sa mue vers un professionnalisme intégral, ce passage ne se fait pas sans difficultés et va encore prendre une dizaine d'années avant de se généraliser.

Vers le professionnalisme (1979-1988)

Cette ouverture à une pratique plus commerciale trouve son incarnation dans la trajectoire d'un jeune dirigeant nommé en 1979 à la tête de la Ligue nationale: Freddy Rumo. Président du FC La Chaux-de-Fonds, cet avocat, qui est perçu comme un «battant» par la presse helvétique, porte en lui l'idée de réformer en profondeur le football suisse. Il se distingue volontiers de son prédécesseur, Walter Suter, qu'il considère comme plus conservateur:

On a un profil assez différent c'est vrai. Je le qualifierai d'assez rigide et peu imaginaire dans sa pensée. Donc il a géré le foot de cette façon, plutôt en conservateur. Tandis que mon profil à moi et l'âge que j'avais à l'époque, j'avais 35 ans... C'était des perspectives qui pouvaient paraître audacieuses pour des gens comme Monsieur Suter.²⁷

Cette vision plus commerciale du football est partagée par de nouveaux investisseurs qui prennent en main d'autres clubs de Ligue nationale. Ancien défenseur international servettien, Lucio Bizzini souligne que ces protagonistes ont «une approche managériale, [que] ce sont des personnes qui [ont fait] fortune dans les affaires et [qui souhaitent] appliquer les mêmes recettes dans le football» (cité dans Pasteur et Walashek, 2013: 78). Au début des années 1980, André Luisier, patron du principal jour-

26 Suite à une affaire de double billetterie, il doit démissionner de son poste en 1978.

27 Entretien avec Freddy Rumo, le 26 mai 2015.

nal valaisan, *Le Nouvelliste*, souhaite lui aussi engager des joueurs qui se consacrent uniquement au football, ce dont se souvient Edmond Isoz lors de notre entretien:

Moi je suis au FC Sion, je travaille à plein temps. J'arrive en 1981, c'est un Monsieur qui s'appelle André Luisier qui devient président du FC Sion. Et André Luisier me convoque parce que je suis en fin de contrat et j'avais 32 ans. Il me dit «Ecoutez, j'aimerais bien vous garder, mais à partir de maintenant, on sera tous professionnels».²⁸

En octobre 1981, un reportage de la TSR intitulé «L'Empire Servette»²⁹ décortique le changement impulsé au sein du club genevois par l'avocat Carlo Lavizzari et d'autres acteurs influents de la place, en particulier, l'avocat Didier Tornare et l'homme d'affaires Olivier Mauss. Ces jeunes hommes ambitieux souhaitent faire évoluer la structure du club afin qu'elle soit mieux adaptée à une commercialisation du jeu. A ce titre, ils mandatent une entreprise de marketing en vue de développer ce qu'ils nomment le «produit football». Si, jusqu'ici, le football était surtout une affaire d'industriels, le cas de Servette témoigne de l'implication grandissante de personnalités du secteur tertiaire, alors en plein essor depuis les années 1970. Cette situation se perçoit aussi à Zurich, où Grasshopper est désormais soutenu par des banquiers de la place, et révèle plus globalement les changements qui s'opèrent progressivement dans l'économie suisse (David et al. 2015).

Toutefois, tous les clubs ne peuvent être placés sur le même plan. Des investisseurs issus du secteur secondaire continuent en effet à financer des clubs, comme Neuchâtel Xamax. De même, les rémunérations des joueurs varient encore considérablement d'une formation à l'autre et également au sein d'un même club. Ainsi, au milieu des années 1980, le club neuchâtelois possède toujours une structure semi-professionnelle. En septembre 1985, seuls cinq joueurs de l'effectif neuchâtelois ne vivent que du football, les autres cumulant le «métier» de footballeur avec un autre emploi³⁰. Dans l'article paru dans *La Semaine sportive*, cité en liminaire à la présente contribution, les déclarations du président Gilbert Fachinetti soulignent à quel point le professionnalisme intégral n'est pas encore en-

28 Entretien avec Edmond Isoz, le 13 août 2015.

29 TSR, Emission *Tell Quel*, «L'empire Servette», le 31 octobre 1981, disponible en ligne: <https://www.rts.ch/archives> (dernière consultation: 31 mai 2018).

30 «Le président à cœur ouvert. Gilbert Fachinetti», *La Semaine sportive*, le 27 septembre 1985.

tré dans les mœurs. Selon lui, le régime semi-professionnel est le mieux adapté aux finances de la formation neuchâteloise. Pourtant, et c'est tout le paradoxe de cette époque, quelques jours avant son interview, des mécènes réunissaient la somme record de 560'000 francs pour permettre à Neuchâtel Xamax de s'assurer les services de l'international suisse Heinz Hermann³¹. De même, dans un portrait télévisuel de 1981, l'entraîneur de Xamax, le Français Gilbert Gress – ancien joueur professionnel qui a notamment évolué en Allemagne puis entraîné l'équipe de Strasbourg, avec laquelle il a été champion de France en 1979 – affirme qu'il attend de ses joueurs qu'ils se consacrent à «100% au football»³².

Au fil des ans, les clubs helvétiques s'alignent progressivement sur les autres pays européens³³. Malgré tout, des voix discordantes se font toujours entendre, notamment de la part de journalistes qui commencent à s'intéresser au domaine footballistique en raison des sommes toujours plus importantes qui sont en jeu dans le milieu, attirant de clinquants investisseurs. Cet intérêt est alimenté par des scandales récents dans différents pays (caisses noires, matchs truqués) et par les difficultés financières auxquelles doivent faire face des formations pour répondre à l'augmentation chronique de la masse salariale, conduisant certains clubs au bord de la faillite (Schotté 2016¹). Dans ce contexte, le magazine d'information de la TSR, *Temps présent*, diffuse le 2 octobre 1986 un reportage sur «L'argent caché du football»³⁴. La réaction des autorités du football est immédiate avec le dépôt d'un recours auprès de l'instance indépendante de recours de la radio/TV et «une interdiction générale d'accorder des interviews pour les joueurs, les entraîneurs et les fonctionnaires»³⁵.

31 «Plus d'un million pour GC», *La Semaine sportive*, le 9 août 1985.

32 TSR, émission *Sous la loupe*, «Gilbert Gress», le 6 juin 1982, disponible en ligne: <https://www.rts.ch/archives> (dernière consultation: 31 mai 2018).

33 Quelques rares exceptions subsistent encore, notamment dans les pays scandinaves et les démocraties populaires de l'Est de l'Europe, où les athlètes d'Etat ne sont pas officiellement considérés comme des professionnels, bien que dans les faits, leur emploi de tous les jours est celui de footballeur.

34 TSR, émission *Temps présent*, «L'argent caché du football», le 2 octobre 1986, disponible en ligne: <https://www.rts.ch/archives> (dernière consultation: 31 mai 2018). Une version analogue est diffusée dans le cadre du programme *Kassensturz* sur les ondes suisses alémaniques.

35 ASF, Documents de la Ligue nationale, Saison 1986/1987, rapport annuel de la Ligue nationale, p. 3.

Une année plus tard, une enquête intitulée *L'Avenir du football suisse* menée par Jean-Robert Probst (1987) dresse un état des lieux. Selon ce journaliste, le football suisse ne serait pas viable économiquement parlant. A partir des informations données dans son ouvrage, un tableau sur le rapport au professionnalisme au sein des clubs de Ligue nationale A peut être dressé:

Figure 1: Nombre de joueurs professionnels au sein des clubs de LNA (saison 1986-1987)

Nom du club	Position 1986/1987	Joueurs professionnels	Nombre total de joueurs	Budget (en million de CHF)
Neuchâtel Xamax	1	6	22	4.1
Grasshopper Club	2	20	20	5.1
FC Sion	3	3	17	4.3
Servette FC	4	19	20	4.1
FC Lucerne	5	18	18	3.3
FC Zurich	6	20	24	3
FC Saint-Gall	7	5	19	3.1
Lausanne Sport	8	15	19	3.1
AC Bellzone	9	8	18	3
BSC Young Boys	10	6	21	2.3
FC Arau	11	4	19	2.5
FC Bâle	12	0	22	Inconnu

Source: Probst (1987)

Deux constats s'imposent. Premièrement, le budget n'est pas forcément corrélé au nombre total de professionnels. En d'autres termes, cela signifie que si certains clubs disposent d'un effectif composé en majorité de professionnels, ceux-ci peuvent être payés modestement, surtout si le club mise sur une politique axée sur les jeunes joueurs, comme c'est le cas du Lausanne Sport. Deuxièmement, certains grands clubs des décennies précédentes, comme Young Boys ou le FC Bâle, ne semblent pas avoir «pris le train en marche».

Le statut de joueur professionnel va en fait se pérenniser vers la fin des années 1980, notamment à la suite d'une réforme engagée par le nouveau président de la Ligue Freddy Rumo, dont les intentions sont divulguées

dans le cadre dudit «rapport Rumo»³⁶. Rédigé en vue d'engager une discussion lors de l'assemblée générale de la Ligue nationale de 1986, ce document de 400 pages part du constat que la structure du football suisse est archaïque en comparaison avec ce qui se fait dans d'autres pays³⁷. En toile de fonds de ces actions, l'objectif consiste à améliorer le niveau de l'équipe nationale qui, malgré plusieurs changements d'entraîneurs, n'arrive pas à se qualifier pour une grande compétition internationale depuis 1966³⁸. Le projet Rumo est centré en premier lieu sur une refonte du championnat de Ligue nationale A³⁹. En outre, il préconise:

l'introduction de structures professionnelles dans la [Ligue Nationale] ainsi que les statuts des joueurs, l'accent étant mis sur l'intensification de la formation et sur les espoirs. Dans le domaine des transferts également, un modèle [est] développé qui tient compte des objections et des réflexions des instances juridiques et qui permet de calculer parfaitement les indemnités indispensables pour les finances des clubs, pour ceux qui sont directement concernés⁴⁰.

Plus largement, le milieu des années 1980 constitue une période charnière pour le football suisse d'élite, qui voit de plus en plus de dirigeants de clubs souhaiter une nouvelle approche de la commercialisation du jeu. Le recrutement de joueurs internationalement reconnus, tels l'Allemand Rummenigge à Servette, les Italiens Antognoli à Lausanne-Sport et Tardelli à Saint-Gall, qui viennent terminer leur carrière en Suisse, témoigne de cette volonté de renforcer l'attrait du spectacle. En outre, le nouveau règlement de jeu de l'ASF de 1988 permet désormais d'engager cinq joueurs «sans passeport suisse» par équipe de Ligue nationale⁴¹.

Condition de la réussite des réformes de structures préconisées par Freddy Rumo, ou conséquence de ces réformes, la réintroduction du pro-

36 Rumo, F., 1986: *Réforme des structures de l'ASF*, ASF: Berne.

37 Il faut relever que Freddy Rumo est alors membre du comité exécutif de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) et qu'à ce titre il a l'occasion de beaucoup voyager et de discuter avec plusieurs dirigeants du football européen.

38 «Les grands projets de Freddy Rumo», *La Gazette de Lausanne*, 5 mars 1986.

39 La réforme aboutit, dès la saison 1986/1987, à la réduction du nombre d'équipes à douze et à la création d'une «barre» divisant le championnat en deux groupes à mi-saison. Il est alors décidé que les huit premières équipes luttent pour le titre tandis que les quatre dernières, en compagnie des quatre meilleures équipes du championnat de deuxième division, se battent contre la relégation.

40 ASF, Documents de la Ligue nationale, Saison 1985/1986, rapport annuel de la Ligue nationale, p. 1.

41 ASF, Règlement du jeu de l'ASF, version de 1988, p. 27.

fessionnalisme dans le football suisse s'opère finalement lors de la saison 1987/1988. Elle continue néanmoins à être débattue entre dirigeants de la Ligue nationale dans un séminaire exceptionnel organisé à Monaco du 3 au 7 février 1988⁴². Cette rencontre débouche sur l'envoi d'un document de synthèse aux clubs de la Ligue nationale, exposant le «paquet» de réformes envisagées, avec un «statut général pour joueurs sous licence et d'un règlement [...] pour la qualification des joueurs [...], avec un statut pour joueurs en promotion et une proposition de création d'une institution de prévoyance pour joueurs professionnels»⁴³. Lors de l'assemblée générale du 24 septembre 1988, le professionnalisme est reconnu officiellement, mais les représentants des clubs décident de l'organisation «d'une commission formée de fonctionnaires des clubs, de techniciens et de représentants de la Ligue nationale qui devront surveiller les premières années de fonctionnement et rendre un rapport au terme de la saison 1990/1991»⁴⁴.

Un Sonderweg en matière de football professionnel?

La professionnalisation du football en Suisse est donc un processus singulier, avec notamment un moment de retour en arrière dans les années 1940 et 1950. Les dynamiques helvétiques sont particulières car, à notre connaissance – et si nous exceptons quelques situations dues au contexte politique, telle l'abolition du professionnalisme en France sous le régime de Vichy (Breuil 2004) –, aucun autre pays européen ne semble connaître un processus similaire sans changement de régime politique. Outre l'étroitesse du marché économique du football helvétique, la présente étude révèle également la difficile acceptation de la pratique du football, et plus largement des sports de haut niveau, comme un métier. La Suisse est un pays où la formation professionnelle par l'apprentissage est fortement

42 ASF, Documents de la Ligue nationale, Saison 1988/1989, procès-verbal de l'assemblée générale de la Ligue nationale, le 24 septembre 1988, p. 4.

43 ASF, Documents de la Ligue nationale, Saison 1988/1989, rapport annuel de la Ligue nationale, p. 2.

44 ASF, Documents de la Ligue nationale, Saison 1988/1989, procès-verbal de l'assemblée générale de la Ligue nationale, le 24 septembre 1988, p. 4.

ancrée dans les traditions et les structures éducatives, et dès lors « taper dans un ballon » demeure longtemps apparenté à un simple loisir. Ce n'est finalement que récemment que des conditions cadres ont été mises en place par l'ASF et les clubs pour véritablement incorporer la pratique du football des jeunes espoirs dans leur cursus de formation (à travers la construction de véritable filière « sport-études »).

Afin d'aller plus loin dans la compréhension de ce processus tardif de professionnalisation du football en Suisse à l'échelle européenne deux hypothèses peuvent être avancées. La première résulterait d'une volonté de respecter une certaine forme de « paix du travail », qui se manifeste dans la relative faiblesse du syndicat de joueurs qui a tardé à se mettre en place et n'a pas joué un rôle aussi important que dans d'autres pays. Deuxièmement, il serait intéressant de se demander si la lenteur de ce processus de professionnalisation est le reflet d'un système fortement influencé par la tradition de démocratie semi-directe helvétique. Ainsi, dans le cadre de la professionnalisation, les clubs de l'élite et les principaux dirigeants ont toujours été contraints de tenir compte des prises de positions des équipes de première ligue (3^e niveau) et des ligues inférieures.

Enfin, dernier point à souligner, les transformations du football suisse dans les années 1980 renvoient de fait à deux dynamiques contemporaines de l'économie et du sport. En effet, comme le soulignent Thomas David, André Mach et Felix Bühlmann dans une étude sur les élites économiques suisses :

au cours des trente dernières années, la réorganisation du capitalisme, sous l'effet de la libéralisation croissante des échanges et de la financiarisation de l'économie, a profondément affecté l'organisation des entreprises et contribué à modifier le profil de leurs dirigeants (2011: 79).

De fait, si ces dynamiques ont des répercussions importantes sur la structure des « élites » (David et al. 2015), elles entraînent aussi des transformations dans le fonctionnement même de la société. Si le football semble résister à cette tendance dans les années 1980, force est de constater que l'arrivée de nouveaux investisseurs et l'accroissement des échanges à l'échelle internationale vont entraîner une nécessaire mue, visible également dans d'autres sports. Ces transformations vont notamment se caractériser par l'émergence de nouvelles stratégies managériales et par la rationalisation des processus administratifs (Quin 2015), bien illustrées par

l'anglicisation des noms des fédérations sportives suisses: *Swiss Olympic*, *Swiss Swimming*, *Swiss Cycling* puis, quelques années plus tard, la *Swiss Football League*.

Bibliographie

- Bancel, N., Quin, G. et Vonnard, P., 2016: « Introduction: Studying the Europeanisation of Football in Historical Perspective », In Vonnard, P., Quin G. et Bancel, N. (éds), *Building Europe with the Ball. Turning Points in the Europeanisation of Football, 1905-1995*, Oxford: Peter Lang, 1-17.
- Beer, E., 2009: « Les époques glorieuses du FC la Chaux-de-fonds et des Young Boys », In Guggisberg, P. (éd.): *75 ans Swiss Football League – Ligue Nationale ASF*, Muri: ASF, 57-76.
- Berthoud, J., Quin, G. et Vonnard, P., 2016: *Le football Suisse. Des pionniers aux professionnels*, Lausanne: PPUR.
- Brändle, F. et Koller, C., 2014: *4 zu 2. Die Goldene Zeit des Schweizer Fussballs 1918-1939*, Göttingen: Verlag die Werkstatt.
- Breuil, X., 2004: « Vichy et le football », In Dietschy, P. et al. (éds), *Sport et idéologie: VII^e Congrès International du Comité Européen de l'Histoire du Sport*, Besançon: ACE-SHS, 53-61.
- Darbon, S., 2007: « Rugby, Culture et Modernité », In Cahuzac, H. et al. (éds), *L'ovale dans la lucarne*, Bruxelles: De Boeck Supérieur « Médias-Recherches », 17-28.
- David, T., Lüpold, M., Mach, A. et Schnyder, G., 2015: *De la 'Forteresse des Alpes' à la valeur actionnariale. Histoire de la gouvernance d'entreprise suisse (1880-2010)*, Zurich: Seismo.
- Durous, R., 2007: *Des Azzuris chez les Helvètes*, Lausanne: L'Aire.
- Faure, J.-M. et Suaud, C., 1994: Un professionnalisme inachevé [Deux états du champ du football professionnel en France (1963-1993)], *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 103: 7-26.
- Frenkiel, S., 2014: *Une histoire des agents de footballeurs professionnels en France (1979-2013)*, Neuchâtel: Editions CIES.
- Guggisberg, P., 2009: *75 ans Swiss Football League – Ligue nationale ASF*, Muri: ASF.

- Grün, L., 2010: *Entraîneur de football en France: histoire d'une profession*, Arras: Artois Presses Universités.
- Hechter, D., 1979: *Le Football-business*, Paris: Ramsay.
- Homburg, H., 2007: «Ernst Thommen, die Schweiz und der Weltfußball, 1946-1962», *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 107: 69-102.
- Koller, C., 2002: «Zur Entwicklung des schweizerischen Firmenfußballs 1920-1955», *Stadion*, 28: 249-266.
- Mach, A., David, T. et Bühlmann, F., 2011: «La fragilité des liens nationaux. La reconfiguration de l'élite du pouvoir en Suisse, 1980-2010», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190: 78-107.
- Pasteur, J. et Walascheck, G., (éds), 2013: *Un peu d'histoire... septembre 2011-décembre 2012. Vie et matchs des Grenats au prisme de 122 ans de légende*, Ibach: Daniel Reichmuth.
- Poli, R., 2004: «L'Europe à travers le prisme du football. Nouvelles frontières circulatoires et redéfinition de la nation», *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 294, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/2802> ; DOI : 10.4000/cybergeo.2802 (dernière consultation: 31 mai 2018).
- Probst, J.-R., 1987: *L'Avenir du football suisse*, Lausanne: Edition de l'Aire.
- Quin, G., 2015: «Le tournant 'sportif' de la gymnastique féminine helvétique (1960-1985). L'Association Suisse de Gymnastique Féminine entre spécialisation et professionnalisation», *Revue Suisse d'Histoire*, 65: 428-448.
- Quin, G. et Vonnard, P., 2015: «Internationale Spiele der Schweiz im Zweiten Weltkrieg. Sport und Politik, Kontinuitäten und Tradition», In Herzog, M. et Brändle, F. (éds), *Europäischer Fußball im Zweiten Weltkrieg*, Stuttgart: Kohlhammer, 177-195.
- Schotté, M., 2016¹: «'Ils sont les artistes du spectacle sportif.' Quand la rémunération des footballeurs professionnels français se constitue un enjeu fiscal (années 1970-1980)», *Le Mouvement social*, 254: 117-131.
- Schotté, M., 2016²: «'Acheter' et 'vendre' un joueur. L'institution du transfert dans le football professionnel», *Marché et organisations*, 27: 149-165.
- Taylor, M., 2002: «Work and Play: the Professional Footballer in England c.1900 – c.1950», *Sport in History*, 22: 16-43.
- Taylor, M., 2005: *The Leaguers: the Making of Professional Football in England: 1900-1939*, Liverpool: Liverpool University Press.

- Tonnerre, Q. et Quin, G., 2018: «'Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable'. Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956)», *Revue Suisse d'Histoire*, 67: 343-360.
- Vonnard, P., 2012: *La Genèse de la Coupe des clubs champions. Une histoire du football européen, 1920-1960*, Neuchâtel: Editions CIES.
- Vonnard, P. et Quin, G., 2012: «Eléments pour une histoire de la mise en place du professionnalisme dans le football suisse durant l'entre-deux-guerres: processus, résistances et ambiguïtés», *Revue Suisse d'Histoire*, 62: 70-85.
- Wahl, A., 2006: «Raymond Kopa: une vedette du football, un mythe», In Wahl, A. (éd.), *Football et Histoire: Recueil d'articles*, Metz: Université de Metz, 163-176.
- Wahl, A. et Lanfranchi, P., 1995: *Les footballeurs professionnels des années 30 à nos jours*, Hachette: Paris.